

VU le Code général des collectivités territoriales ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1159) DE
MISE A DISPOSITION DES SALLES
BERLIOZ ET SOSTENUTO A
L'ASSOCIATION «II CARAVAGGIO»**

**DÉCISION N° DM-26-061
EN DATE DU 10 FEVRIER 2026**

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Il Caravaggio » représentée par son président Monsieur Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République, 77810 Thomery, d'organiser des répétitions dans la salle Sostenuto, le 26 janvier 2026 de 14h30 à 17h30 et dans la salle Berlioz, les 9 et 10 février 2026 de 9h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Il Caravaggio » représentée par son président Monsieur Stéphane LELIEVRE, dont le siège est situé 23 rue de la République, 77810 Thomery, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions dans la salle Sostenuto, le 26 janvier 2026 de 14h30 à 17h30 et dans la salle Berlioz, les 9 et 10 février 2026 de 9h00 à 16h30.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260210-lmc1H13969H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/02/2026 Date de Publication : 10/02/2026
--